

EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION AU NIGER EN JUIN 2024

Le niveau général des prix à la consommation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), est en hausse de 4,1% en juin 2024 par rapport à son niveau du mois de mai 2024.

En glissement annuel (juin 2024 par rapport à juin 2023), le taux d'inflation est ressorti à +15,4%.

En moyenne annuelle (variation du rapport de la moyenne des indices des douze (12) derniers mois à la moyenne des indices des douze (12) mois précédents), le taux d'inflation s'est établi à +8,3% en juin 2024, contre +7,2% le mois précédent et +2,3% en juin 2023. Ce taux de +8,3% est au-dessus de la norme maximale de 3% fixée par la Commission de l'UEMOA dans le cadre du suivi des critères de convergence.

Le niveau des prix des céréales non transformées est ressorti en hausse de 50,9% en juin 2024 par rapport à la même période de l'année précédente.

La hausse du niveau général des prix en juin 2024, par rapport au mois de mai 2024, est le résultat des renchérissements des produits composant les fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,5%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+4,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+2,2%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+0,8%), « Santé » (+2,5%), « Transports » (+0,3%), « Loisirs et culture » (+1,4%).

Toutefois, cette hausse du niveau général des prix a été atténuée par la baisse des prix des produits appartenant aux fonctions : « Articles d'habillement et chaussures » (-1,2%), « Restaurants et hôtels » (-0,9%) et « Biens et services divers » (-5,1%).

S'agissant particulièrement de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », on note la hausse des prix des produits suivants : les légumes frais en fruits ou racine (+47,8%), les légumes frais en feuilles (+36,1%), les tubercules et plantain (+22,4%), les autres produits à base de tubercules et de plantain (+21,0%), les agrumes (+14,5%), la volaille (+13,8%), les céréales non transformées (+12,5%), les fruits secs et noix (+12,3%), les autres matières grasses (+9,5%), les pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries (+9,4%), les condiments (+8,6%), les pains (+8,3%), les pâtes alimentaires (+5,1%), les farines, semoules et gruaux (+4,4%), les œufs (+3,8%), les poissons frais (+2,9%), les légumes secs et oléagineux (+1,0%), les autres fruits frais (+0,8%), la viande mouton ou de chèvre (+0,8%) et le lait (+0,5%). En revanche, on note une baisse des prix de certains produits alimentaires notamment : le sucre (-17,9%), le beurre, margarine (-7,2%), les huiles (-3,1%), les café, thé, cacao et autres végétaux pour tisanes (-2,6%), le porc (-2,3%) et les produits laitiers (-2,0%).

Pour les fonctions, « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+4,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+2,2%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (+0,8%), « Santé » (+2,5%), « Transports » (+0,3%), « Loisirs et culture » (+1,4%), qui ont contribué à la hausse du niveau général des prix, l'on constate l'augmentation des prix de l'alcool de bouche (+8,1%), du

tabac et stupéfiants (+4,5%), du vin et boissons fermentées (+1,0%), de la bière (+0,2%), des combustibles solides et autres (+6,9%), du mobilier pour chambre à coucher et salle de bain (+2,7%), des autres ustensiles de ménage (+2,4%), du mobilier pour salle de séjour, salle à manger, bureau (domicile) (+1,8%), des services pour l'habitation sauf services domestiques (+1,8%), du gros appareil ménager, électrique ou non (+0,9%), des produits médicaux divers (+8,4%), des médicaments modernes (+0,9%), des médicaments traditionnels (+0,9%), de l'entretien et réparations de véhicules particuliers (+4,5%), d'autres types de transport de passagers (+1,3%), des pièces détachées et accessoires (+0,4%), de l'automobile (+0,4%), des carburants et lubrifiants (+0,1%), des livres scolaires et autres livres (+4,6%), des produits pour jardins, plantes et fleurs, animaux de compagnie et articles connexes et autres services pour animaux de compagnie (+3,1%), des appareils de réception, enregistrement et reproduction (+1,9%) et du forfait et circuits touristiques composites (+0,1%).

Quant aux fonctions « Articles d'habillement et chaussures » (-1,2%), « Restaurants et hôtels » (-0,9%) et « Biens et services divers » (-5,1%), qui ont atténué la hausse du niveau général des prix, l'on note le recul des prix des chaussures femmes (-7,2%), des sous-vêtements femmes (-5,6%), des vêtements enfants (3 à 13 ans) et nourrissons (0 à 2 ans) (-4,4%), des sous-vêtements hommes (-4,0%), des tissus d'habillement (-3,4%), des chaussures enfants (-2,5%), des tenues scolaires (-2,2%), des vêtements de dessus hommes (-1,4%), des chaussures hommes (-1,4%), de la confection et réparations vêtements enfants (-0,9%), de la confection et réparations vêtements femmes (-0,9%), des restaurants, cafés et établissements similaires (-1,0%), des produits pour soins corporels (-9,8%), des appareils et articles pour soins corporels (-5,2%) et des salons de coiffure et instituts de soins et de beauté (-0,2%).

Concernant les céréales non transformées, les prix ont augmenté de 12,5% par rapport au mois de mai 2024. Cette hausse est la résultante des augmentations des prix des sacs de 100 kg du mil (+8,3%), du maïs (+9,5%), du sorgho (+8,0%) et du sac de 50 kg du riz (8,1%).

Ainsi, les prix des sacs de 100 kg du mil, du maïs et du sorgho ont atteint respectivement 38.456 FCFA, 38.369 FCFA et 37.148 FCFA en juin 2024, contre 35.510 FCFA, 35.048 FCFA et 34.397 FCFA en mai 2024. Quant au prix du sac de 50 kg de riz, il est passé de 30.583 FCFA en mai 2024 à 33.047 FCFA en juin 2024.

Enfin, pour les produits pétroliers à la pompe, on note la hausse du prix du litre du gasoil, qui est passé de 538 à 668 FCFA, depuis le 1^{er} août 2022. Les prix des autres produits restent inchangés. Ils ressortent ainsi, depuis janvier 2013, à 540 FCFA pour le litre d'essence super 91 sans plomb, à 649 FCFA pour le litre d'essence mélange et à 496 FCFA pour celui du pétrole lampant.

Le Directeur Général par Intérim

Sani OUMAROU

10/07/2024